

LA SUZE SUR SARTHE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Unité de distribution : LA SUZE SUR SARTHE.
Communes desservies : LA SUZE SUR SARTHE.
Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) : Régie communale.
Ressource : forage des Noues à Cérans Foulletourte.
Filière de traitement : Déferrisation - Démanganisation - Neutralisation - Désinfection au chlore.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis à vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles. **Pour le réseau considéré, la procédure réglementaire est achevée.**

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS assure la mise en œuvre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 14 prélèvements réalisés en 2015. Les analyses sont réalisées par le laboratoire Inovalys agréé par le ministère chargé de la santé.

BONNES PRATIQUES D'USAGE

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à envisager dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation physique des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas de non respect de la réglementation. L'usage d'un puits privé doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2015

L'EAU DISTRIBUEE A ETE DE QUALITE CONFORME AUX LIMITES REGLEMENTAIRES.

APPRECIATION DE VOTRE EAU POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Très bonne qualité bactériologique

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination d'origine fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Taux de conformité 100 %

NITRATES

Conforme à la limite de qualité

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de « maladie bleue » du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Minimum 0 mg/L
Moyenne 0 mg/L
Maximum 0 mg/L

PESTICIDES

Conforme à la limite de qualité

Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule, et de 0,5 µg/L pour le total des molécules détectées. Ces valeurs sont fixées à titre de précaution, le dépassement de ces exigences de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Taux de conformité 100 %

FLUOR

Teneur faible en fluor : un apport complémentaire est possible après avis médical

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Moyenne 0,1 mg/L

DURETE

Eau peu calcaire, dureté faible

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Minimum 17 °F
Moyenne 17 °F
Maximum 18 °F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

Les derniers résultats de la qualité de l'eau dans votre mairie et sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Des informations complémentaires, des bilans sur www.ars.paysdelaloire.sante.fr